

Le Président

Paris le, 25 octobre 2016

À l'attention de tous les délégués,
et de tous ceux qui soutiennent l'action de la Fondation.

Chers amis,

Comme le prévoient nos statuts une convention nationale doit être réunie en 2016.

Ouverte, au-delà de nos délégués, à tous ceux qui soutiennent notre action, elle doit permettre aux membres du bureau d'effectuer un point de situation, de présenter les actions envisagées dans l'avenir et de répondre aux questions.

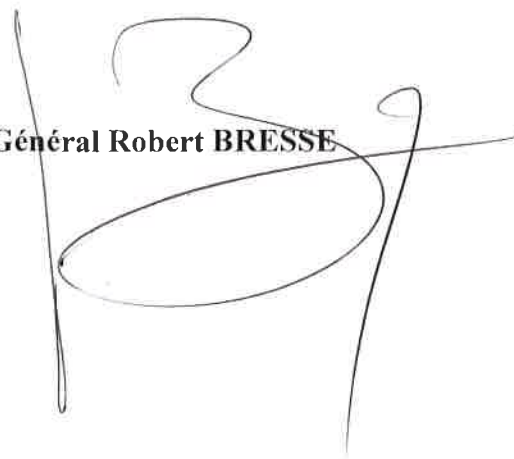
Elle doit surtout permettre aux participants d'élire leurs représentants au sein du Conseil d'Administration de la Fondation.

Si vous souhaitez qu'un sujet ne figurant pas à l'ordre de jour (voir pièce jointe) soit abordé à cette occasion, il vous appartiendra d'adresser préalablement au siège un projet de motion dans les délais prévus par les statuts.

C'est pourquoi je vous invite à venir nombreux le 10 décembre 2016 à partir de 09h00 au : **Domaine de la Grande Garenne ⁽¹⁾ - Route de Bourgs - 18330 NEUVY SUR BARANGEON**

Bien à vous.

Général Robert BRESSE



(1) Fédération Nationale André MAGINOT

4^{ème} CONVENTION GENERALE DES PARTICIPANTS A LA FONDATION DE LA FRANCE LIBRE

ORDRE DU JOUR

- *Discours d'ouverture de la séance par le Président*
 - *Election des représentants au conseil d'administration*
 - *Rapport d'activité par le Secrétaire Général*
 - *Exposé sur la situation financière par le Trésorier Général*
 - *Réponses aux motions*
 - *Allocution de clôture*
-
- *12h30 : Cérémonie des couleurs avec dépôt de gerbe*
 - *13h00 : Déjeuner de clôture*



DELEGATION DE POUVOIR

(à nous retourner)



***Je n'assiste pas à la 4^{ème} Convention Générale des
Participants, et je donne pouvoir.***

Je soussigné.....

titulaire de la carte de participant n°.....donne pouvoir*

à :

pour me représenter au vote désignant les deux représentants des Participants,
ainsi qu'à leurs deux suppléants, au Conseil d'administration de la Fondation de
la France Libre.

Date & signature :

* *Un seul pouvoir par participant*

NOTICE

Cette notice a pour but d'apporter quelques informations sur :

- Le choix du site de tenue de la Convention,
- Les modalités d'inscription à la Convention,
- Candidature au poste de représentant des participants au sein du CA,
- Les possibilités de transport,
- Les modalités d'hébergement.

➤ **Choix du site :**

Face aux difficultés rencontrées pour trouver un site disponible sur Paris et en Ile de France nous avons réservé le site de la Fédération Nationale André Maginot dans le département du Cher, à NEUVY SUR BARANGEON :



Vue partielle du site.

Ce site offre, en plus des espaces pour conférence, des possibilités d'hébergement et de restauration du niveau ***.

Ce site est accessible par la route et par le train, gare d'arrivée et de départ : **VIERZON**.

Si vous remplissez correctement la fiche d'inscription, une ou des navette(s) seront à votre disposition à l'arrivée des trains et pour votre départ, elles vous transporteront à la gare de **VIERZON** en fonction de votre horaire de départ.

Ce service de navette(s) est pris en charge par la Fondation de la France Libre.

➤ **Modalités d'inscription à la Convention :**

Vous devez, **dans un délai de 8 jours**, par rapport à la date d'envoi de la convocation, cachet de la poste faisant foi, faire parvenir à la Fondation :

- Le bulletin d'inscription rempli,
- Le chèque à l'ordre de la **Fondation de la France Libre** correspondant au **montant total** des prestations que vous avez réservées,

➤ **Candidature au poste de représentant des participants au CA :**

Il y a deux postes de représentants des participants au CA ainsi que deux postes de suppléants.

Si vous êtes candidat à l'un de ces postes, vous devez, **dans un délai de 8 jours**, par rapport à la date d'envoi de la convocation, cachet de la poste faisant foi, faire parvenir à la Fondation :

- Une lettre de candidature – motivation,
- Un CV,

➤ **Possibilités de transport :**

- **Voiture particulière :**
 - Le site de Neuvy sur Barangeon est à 2h15 de Paris,
 - Respectez les espaces de stationnement réservés aux visiteurs.
- **SNCF – Gare de VIERZON :**
 - Bien préciser dans le bulletin d'inscription votre date et heure d'arrivée ainsi que votre date et heure de départ de VIERZON,
 - A votre arrivée en gare de VIERZON, une navette vous attendra pour vous conduire sur le site de Neuvy sur Barangeon et, de même, pour votre départ, une navette vous conduira de Neuvy sur Barangeon à la gare de VIERZON, en fonction de l'heure de départ de votre train.

➤ **Modalités d'hébergement:**

- Vous avez le choix dans vos réservations en fonction de vos dates et heures d'arrivée et de départ:
 - Réservation globale en utilisant les possibilités offertes par la pension complète pour ceux arrivant le 09 matin ou par la demi-pension pour ceux arrivant le 09 après-midi,
 - Réservation à l'unité de prestation (déjeuner, diner, chambre),
 - Possibilité de prolonger le séjour jusqu'au 11 après-midi.
- Pour les accompagnants non participants :
 - Le 10 matin, accès libre et gratuit au musée Historimage (sur le site),
 - Ouverture à 09h00.

Il importe que tout le monde soit présent à la cérémonie des couleurs avec dépôt de gerbe à 12h30.

INSCRIPTION A LA CONVENTION DU 10/12/2016

Délégué ou Participant : NOM : PRENOM :

Accompagnant : NOM : PRENOM :

Personne à mobilité réduite : OUI NON *(Rayer la mention inutile)*

MOYENS DE TRANSPORT :

1 - Voiture personnelle : - Date et heure d'arrivée :

- Date et heure de départ :

2 - SNCF Gare de VIERZON : - Date et heure d'arrivée :

- Date et heure de départ :

HEBERGEMENT :

- Remplir le tableau ci-dessous en fonction de vos dates et heures d'arrivée et de départ.

- Chèque du montant de votre réservation à établir à l'ordre de la Fondation de la France Libre et à joindre à votre demande d'inscription

	PERSONNE SEULE		COUPLE	
PRESTATIONS	TARIFS	Délégué ou Participant ou Accompagnant chambre seul	TARIFS	Couple
Déjeuner du 09	21,20		42,40	
Dîner du 09	16,70		33,40	
Nuit du 09 au 10	42,00		58,00	
Participation au Déjeuner de clôture du 10 : Délégué ou Participant	15,00		30,00	
Participation au Déjeuner de clôture du 10 : Accompagnant non Participant	30,00		60,00	
Dîner du 10	16,70		33,40	
Nuit du 10 au 11	42,00		58,00	
Déjeuner du 11	24,20		48,40	

OU

Pension complète 09 au 10 : = Déjeuner + Dîner + Nuit	54,40		87,40	
1/2 Pension 09 au 10 : = Dîner + Nuit	52,70		86,40	
1/2 Pension 10 au 11 : = Dîner + Nuit	52,70		86,40	
	TOTAL		TOTAL	

- La pension complète n'inclut pas le déjeuner de clôture du 10.
- La Fondation finance en partie le repas de clôture du 10.
- Forfait boisson compris dans le prix du repas : Eau de source + 1/4 de vin
- Le prix de la nuit comprend le prix du Petit-déjeuner